petit-quevilly.fr

Les haltes garderies

La halte-garderie est un lieu d’accueil occasionnel réservé aux enfants de 2 mois et demi à 3 ans révolus sans obligation d’exercice professionnel. Le nombre de jours d’accueil dépendra des bes oins de la famille (avec justificatif de formation, d’employeur...) et du taux d’affluence, dans la limi te des places disponibles.

Modalités d’inscription pour les haltes garderies Ribambelle et Brin de Malice :

Les inscriptions s'effectuent **sur rendez-vous**. Pour pouvoir inscrire votre enfant vous devez vous munir des do cuments suivants (aucune inscription ne sera prise en compte en cas de document manquant) :

- Photocopie des pages de vaccination ;
- Carnet de santé ;
- Photocopie d’un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Attestation de la CAF ;
- Photocopie feuille impôts N-2 (uniquement pour les parents non affiliés à la CAF) ;
- Photocopie de l’attestation de sécurité sociale où est rattaché l’enfant ;
- Certificat médical fourni, à faire compléter par le médecin ;
- Ordonnance de paracétamol fournie, à faire compléter par le médecin ;
- Attestation d’assurance responsabilité civile (en cours de validité) où apparaissent le nom et le prénom de l’enfant accueilli.
- Fiche de consentement au traitement des données à caractère personnel.

Pour plus d'information

Vous pouvez télécharger ci-contre, en plus des documents à joindre dans votre dossier, les modalités d'inscripti on aux halte-garderies ainsi que le règlement intérieur des structures.

Votre enfant est déjà inscrit en halte-garderie à Petit-Quevilly ?

Téléchargez ci-contre le formulaire de renouvellement d'inscription à la structure concernée.

La crèche et les haltes garderies municipales sont soutenues par la Caisse d’Allocati ons familiales et le Département de Seine-Maritime.

VILLE DE PETIT-QUEVILLY
Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00